



MAIRIE
DE VILLECRESNES
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2014

DELIBERATION N° 2014-012

**PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTES AU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Présents :

M. Daniel WAPPLER, Maire, Mme Dominique CARON, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER de LABADIE, Mme Agnès EKWE, M Christian BRINDEAU, Adjoints, Mmes Christine MEIGNIEN, Anne-Marie MARTINS, Mrs Jean-Paul TEXIER, Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Pierre LENTIER, Stéphane DEYSINE, Mmes Sonia JAIL, Valérie LANDAIS, Dominique DEBICKI, Mrs William ROSTENE, Pierre-Jean GRAVELLE, Mme Martine SJARDIN, M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU.

Absents représentés :

*Monsieur Bernard STEIN représenté par Monsieur Pierre LENTIER
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE
Monsieur Didier GIARD représenté par Monsieur Jean-Paul TEXIER
Madame Marie-Suzanne CHARLOT représentée par Monsieur Daniel WAPPLER
Monsieur Jean-Claude MASSEY représenté par Monsieur Guy BRUNET
Madame Anne-Laure HIRON, représentée par Monsieur Christian FOSSEYEU.*

Monsieur Stéphane RABANY a été désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéas 4 et 5;

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier des agents sociaux territoriaux ;

Considérant que deux agents de l'Espace Léon Constantin, Maison de la petite enfance, ont réussi le concours d'agent social de 1^{ère} classe ;

Considérant que pour pouvoir nommer ces agents, il est nécessaire de procéder à la création de deux postes ;

Considérant que les postes non utilisés seront clôturés en séance de Comité technique ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Article 1 : Décide de la création de 2 postes au tableau des effectifs :

| | <u>ancienne situation</u> | <u>nouvelle situation</u> |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Filière médico-sociale | | |
| Catégorie C | | |
| 2 postes d'agent social territorial de 1 ^{ère} classe | 0 | 2 |

Article 2 : Précise que les rémunérations seront celles afférentes aux cadres d'emplois précisés à l'article 1.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires ont été prévus dans le budget de l'exercice 2014.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du Centre de gestion de la petite couronne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel WAPPLER

